

Choix de plantes indigènes de substitution

Arbres



Merisier à grappes
(*Prunus padus*)



Sorbier des oiseleurs
(*Sorbus aucuparia*)

Arbustes



Grand sureau, sureau noir
(*Sambucus nigra*)



Églantier, rosier des chiens
(*Rosa canina*)



Épine-vinette
(*Berberis vulgaris*)



Bois carré, fusain d'Europe
(*Euonymus europaeus*)



Houx (*Ilex aquifolium*)
[à feuilles persistantes]



Chèvrefeuille des bois
(*Lonicera periclymenum*)

Plantes herbacées



Chicorée sauvage
(*Cichorium intybus*)



Campanule gantelée
(*Campanula trachelium*)



Millepertuis perforé
(*Hypericum perforatum*)



Salicaire commune
(*Lythrum salicaria*)



Grande mauve, mauve des bois
(*Malva sylvestris*)



Épilobe à feuilles étroites
(*Epilobium angustifolium*)



Digitale jaune
(*Digitalis lutea*)



Molène noire
(*Verbascum nigrum*)

☒ plante entièrement ou partiellement toxique

Et à la place des néophytes ?

L'éradication des néophytes (envahissantes) de votre jardin libère de la place pour d'autres plantes. Occupez les espaces vides avec des plantes sauvages indigènes, la palette de plantes attrayantes est vaste. Soyez attentifs lors de l'achat à la provenance régionale des plantes et vérifiez qu'il ne s'agit pas de produits de culture. Basez-vous sur les noms scientifiques afin d'éviter les confusions. Renseignez-vous sur les caractéristiques du sol et les besoins en lumière que la plante requiert. Si malgré tout vous vous intéressez à une plante non indigène, informez-vous sur son potentiel de dissémination. Le commerce de plantes en détail est soumis au devoir d'information.

Avantages des plantes sauvages indigènes

Vous favorisez la biodiversité en choisissant des plantes indigènes pour votre jardin. En effet, chaque plante sauvage offre de la nourriture à des espèces animales spécifiques et les attire. La diversité animale se révèle d'autant plus grande que la diversité végétale est importante. Papillons, abeilles sauvages, coléoptères, oiseaux et mammifères se servent du nectar et du pollen des fleurs, des fruits, des graines ou des noix, tout comme des feuilles et des pousses. La plupart de ces animaux constituent à leur tour de la nourriture pour le maillon alimentaire suivant. Les animaux de plus grande taille, carnivores ou insectivores, sont attirés dans le jardin et dévorent entre autres les animaux nuisibles au jardin.

La valeur écologique des plantes indigènes surpasse clairement celle des plantes non indigènes. La flore exotique est peut-être décorative, mais ne présente aucune utilité pour de nombreux animaux indigènes. Les espèces animales et végétales indigènes ont évolué durant des millions d'années pour s'adapter les unes aux autres. Les plantes exotiques ne font pas partie de ce processus. Par exemple, le cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) nourrit au moins huit espèces d'abeilles sauvages, 24 espèces d'oiseaux et huit espèces de mammifères, alors que son pendant exotique, le cornouiller soyeux (*Cornus sericea*) n'intéresse que deux espèces aviaires. Une comparaison entre deux espèces de la famille des rosacées démontre que 48 espèces d'oiseaux se nourrissent des fruits du merisier (*Prunus avium*), contre seulement trois de ceux du laurier-cerise



Contrairement aux néophytes, les plantes sauvages indigènes sont une source de nourriture pour de nombreuses espèces.

(*Prunus laurocerasus*). Chez les néophytes non apparentées à des espèces indigènes comme le vinaigrier (*Rhus typhina*), le bilan se révèle encore plus pauvre.

Enrichi de plantes indigènes, votre jardin deviendra une oasis de bien-être, offrant le gîte et le couvert aux animaux et vous offrant la possibilité d'observer la faune de tout près ainsi qu'un lieu de détente agréable.

Informations complémentaires

- Centre national de données et d'informations sur la flore de Suisse avec la Liste Noire, la « Watch List » et les descriptifs détaillés de toutes les néophytes envahissantes : www.infoflora.ch
- Description de quelques plantes exotiques envahissantes et documents informatifs à télécharger : www.neophyt.ch
- Pour un jardinage biologique et proche de la nature : www.ecojardinage.ch

Contact

Pro Natura, Dornacherstrasse 192, case postale, 4018 Bâle
tél. 061 317 91 91, mailbox@pronatura.ch, pronatura.ch

Dons à verser sur le compte CH11 0900 0000 4000 0331 0

Suivez-nous:

facebook.com/pronatura

@pro_natura_fr

@pronaturasuisse

Plantes exotiques envahissantes de nos jardins



Plantes exotiques envahissantes de nos jardins



Utilisé comme plante ornementale dans les jardins, le solidage du Canada chasse aujourd'hui la flore indigène des réserves naturelles. C'est pourquoi il doit être combattu avec opiniâtreté.

Les plantes exotiques envahissantes sont appelées néophytes en botanique. Elles constituent une grande menace pour la biodiversité. Participez à la lutte contre leur invasion: éliminez-les de votre jardin et remplacez-les par des plantes indigènes. Vous encouragerez ainsi la diversité des espèces dans votre jardin et dans la nature.

Que sont les néophytes ?

On désigne comme néophytes les plantes qui ont été introduites de manière fortuite ou ciblée depuis la découverte de l'Amérique en 1492 dans des régions dans lesquelles elles ne poussaient pas naturellement. Elles ont été transportées au-delà des mers et des montagnes, des obstacles qu'elles n'auraient jamais pu franchir sans intervention humaine.

Des plantes envahissantes problématiques

Parmi les 3000 espèces végétales sauvages de Suisse, environ 500 à 600 sont des néophytes. La plupart ne posent aucun problème. D'autres, par contre, se propagent à tel point qu'elles chassent les espèces indigènes – elles « envahissent ». Les néophytes envahissantes se multiplient souvent très vite et se disséminent facilement, en raison de l'absence d'ennemis naturels ou de maladies dans un milieu nouveau pour elles.

Les néophytes envahissantes représentent un grand danger pour la biodiversité en Suisse et dans le monde. Plusieurs espèces menacent en outre la santé ou génèrent des dommages économiques. Les cantons, les communes et les organisations de protection de la nature investissent annuellement plusieurs millions de francs pour l'élimination des néophytes envahissantes dans des milieux écologiquement précieux.

Également dans votre jardin ?

Actuellement, plus de 50 néophytes en Suisse sont considérées comme envahissantes. Elles figurent sur la Liste Noire, ou sur une liste d'observation (« Watch List » – voir « Informations complémentaires »). L'ordonnance fédérale sur l'utilisation d'organismes dans l'environnement interdit toute interaction avec plus de quinze de ces plantes problématiques, sauf pour les combattre. Les personnes qui les vendent, les offrent, les plantent ou les utilisent pour leurs fleurs sont passibles de sanctions.

Deux tiers des néophytes envahissantes ont été à l'origine introduites comme plantes ornementales et cultivées avant tout dans des jardins privés. Mais les limites d'un jardin n'empêchent pas ces espèces envahissantes de s'échapper – et de se répandre dans la nature. Éliminez-les donc de votre jardin et remplacez-les par des espèces indigènes de grande valeur écologique, adaptées au site. Le site infolora.ch vous donne toutes les informations sur la lutte et l'élimination de ces plantes.



La gentiane des marais est rare et aurait déjà disparu de nombreuses régions si les protecteurs et protectrices de la nature n'étaient pas intervenus à temps et n'avaient pas éradiqué le solidage du Canada.

Enlever et éliminer correctement

- La méthode la plus efficace pour éliminer les espèces envahissantes du jardin est de déterrer la plus grande partie possible du réseau racinaire et des pousses souterraines.

- Concernant l'impatiante glanduleuse, il suffit d'arracher la plante avant la formation des inflorescences.

- Il est déconseillé d'abattre les espèces ligneuses, car de nombreux drageons peuvent apparaître autour de la souche. L'écorçage circulaire est le plus adapté: il s'agit d'enlever l'écorce autour du tronc à l'exception d'une petite bande.

- Les espèces de renouées doivent être généreusement déterrées (2 à 3 m autour de la plante visible et 5 à 6 m en profondeur).

- Ainsi, il est préférable de s'adresser à une personne compétente en matière de renouées et d'autres espèces présentes en grand peuplement. Adressez-vous à une entreprise d'aménagement paysagiste ou d'horticulture de votre région.

- Comme de nombreuses néophytes envahissantes se reproduisent par leurs pousses ou racines, ne les jetez pas sur votre compost, mais amenez-les dans une usine d'incinération des déchets, une compostière professionnelle ou une installation de méthanisation.

Toxicité

⊗ La plante entière ou certaines parties sont toxiques. La berce du Caucase peut occasionner des brûlures par contact!

Utilisation selon l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement

⊗ Toute utilisation de cette espèce (vente, cadeau, utilisation floristique, etc.) est strictement interdite, sauf pour la combattre.

⊗ Des précautions particulières sont nécessaires pour la manipulation de cette espèce (couper les inflorescences avant la maturation des graines, éliminer correctement les plantes coupées).

Signalez aux autorités compétentes (commune, canton) tout site où des néophytes envahissantes sont trouvées en dehors de votre jardin, afin d'empêcher leur propagation.

Arbres



⊗ Ailante (*Ailanthus altissima*)



⊗ Palmier chanvre (*Trachycarpus fortunei*)



⊗ Vinaigrier, sumac (*Rhus typhina*)



⊗ Robinier (*Robinia pseudoacacia*)

Arbustes



⊗ Buddléia de David (*Buddleja davidii*)



⊗ Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*) [à feuilles persistantes]

Plantes grimpantes



⊗ Vigne vierge commune (*Parthenocissus inserta*)

Plantes herbacées



⊗ Hélianthe tubéreux, topinambour (*Helianthus tuberosus*)

Plantes herbacées



⊗ Vergerette annuelle (*Erigeron annuus*)



⊗ Sénéçon sud-africain (*Senecio inaequidens*)



⊗ Impatiante glanduleuse (*Impatiens glandulifera*)



⊗ Lupin à folioles nombreuses (*Lupinus polyphyllus*)

Plantes herbacées



⊗ Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)



⊗ Renouée à épis nombreux (*Polygonum polystachyum*)



⊗ Renouée du Japon, renouée de Sakhaline et hybrides (*Reynoutria japonica*, *R. sachalinensis*)



⊗ Solidage du Canada, solidage géant (*Solidago canadensis* et *S. gigantea*)

Devenez membre Pro Natura

En tant que membre Pro Natura, vous bénéficiez d'entrées gratuites dans nos **centres nature**. Vous recevez six fois par an le « **Magazine Pro Natura** ». Le journal de Pro Natura pour les enfants « **Croc'nature** » est envoyé quatre fois par an aux familles et aux juniors. Les **membres privilège** sont invités à un événement.

Monsieur Madame Famille Monsieur et Madame

Nom 1 Nom 2 (pour couple)

Prénom 1 Prénom 2 (pour couple)

Rue, n°

NPA, localité

E-mail

Date de naissance 1 Date de naissance 2

Date, signature 1 Date, signature 2

Contribution annuelle minimale

Enfants et jeunes jusqu'à 25 ans: dès CHF 40 (veuillez indiquer la date de naissance)

Membre individuel: dès CHF 80

Famille et couple: dès CHF 100
 Ménage avec enfants jusqu'à 13 ans

Membre privilège: dès CHF 300

Membre à vie: versement unique CHF 2400

Ma contribution annuelle est de: CHF

Possibilité d'inscription en ligne: **pronatura.ch/engagement**